



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 17 du 03-03-2026

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD DAP), Lisa PAULEAU (CTD DAP)

Présents : Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Daniel CHABERT, Sébastien ROCHAT (au téléphone)

Excusé : Sylvain AUZET,

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 17H00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 16 du 17/02/2026.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 17/02/2026 de L'ARGENTIERE Sp : Candidature organisation Challenge U11 du 23/05/2026. Lu et noté, réponse sera faite ;
- Courriel du 17/02/2026 de EP MANOSQUE : Engagement 2^e équipe U7. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 17/02/2026 de EP MANOSQUE : Absence équipe U7 au plateau du 06/04/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 18/02/2026 de US MOYENNE DURANCE : Modification engagement U7 (2 équipes au lieu de 3). Lu et noté ;
- Courriel du 18/02/2026 de FC BARCELONNETTE : Arrêté municipal du 01/03/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 20/02/2026 de FC LA SAULCE : Impossibilité de déplacement concernant la rencontre U13 D2 le 11/03/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 20/02/2026 de Mairie de VOLX : Arrêté municipal du 23/02 au 09/03/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 22/02/2026 de O CHORGES : Impossibilité de recevoir la rencontre U13 le 11/03/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 24/02/2026 de EP MANOSQUE : Candidature organisation JND U7 du 09/05/2026. Lu et noté, réponse sera faite ;

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS

Toute correspondance doit-être adressée sur la messagerie officielle du secrétariat du District des Alpes par les messageries officielles des clubs. Aucune demande via les messageries personnelles ne sera prise en compte.

RAPPEL 1 : La commission demande aux clubs organisateurs des différents plateaux d'être très vigilant sur l'élaboration des feuilles de plateaux.

RAPPEL 2 : Concernant les forfaits et les terrains impraticables, un bénévole du District assure une astreinte en dehors des horaires d'ouverture du District des Alpes les vendredis de 17h à 20h, les samedis de 9h à 20h et les dimanches de 9h à 14h30.

Il est joignable au 0684340483 et confirmation par courriel à l'adresse suivante : astreinte@alpes.fff.fr

CRITERIUM U13

RAPPEL : En cas de forfait d'une équipe 2 ou plus les équipes 3 ou plus seront déclarés forfait (exemple : club A 2 forfaits, les équipes 3 et 4 seront également forfait)

Festival U13

- Tirage au sort des 1^{ère} rencontres du Festival "PITCH" U13 du 28/03/2026



PÔLE TECHNIQUE

Cubs présents en visioconférence : FC SISTERON, GAP Foot 05, O BRIANCON SERRE CHE, EP MANOSQUE, O CHORGES, FC LA SAULCE, AS VALENTOLE GREOUX, US MOYENNE DURANCE, AS EMBRUN, CA DIGNE 04 F, SC VINON, FC VOLONNE, US VEYNES SERRES.

- ✓ EP MANOSQUE 1 (CROATIE) contre US MOYENNE DURANCE 2 (URUGUAY)
- ✓ US VEYNES SERRES 1 (FRANCE) contre US MOYENNE DURANCE 1 (ARGENTINE)
- ✓ O BRIANCON SERRE CHE 1 (BRESIL) contre FC LA SAULCE 1 (MAROC)
- ✓ FC SISTERON 1 (SENEGAL) contre GAP foot 05 1 (COLOMBIE)
- ✓ O CHORGES 1 (BELGIQUE) contre SC VINON 1 (MEXIQUE)
- ✓ AS EMBRUN 1 (ALLEMAGNE) contre FC VOLONNE 1 (PORTUGAL)
- ✓ Entente ASCES 1 (ETATS-UNIS) contre CA DIGNE 04 F 1 (PAYS-BAS)
- ✓ GAP Foot 05 2 (ANGLETERRE) contre AS VALENTOLE GREOUX 1 (ESPAGNE)

Critérium U13

➤ **Accession**

✓ **Journée 2 du 07/03/2026**

- ◆ Match n° 55483043, GAP Foot 05 1 - EP MANOSQUE 1 ; **Reprogrammé le 11/03/2026 à 15h00**

➤ **Départemental 1**

✓ **Journée 1 du 17/02/2026**

- ◆ Match n° 55485427, SC VINON 1 – GAP Foot 05 2 ; **Reprogrammé le 18/03/2026 à 15h30**
- ◆ Match n° 55485428, GJ VIVOR 1 – GAP Foot 05 3 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55485429, AS VALENTOLE GREOUX 2 – US MOYENNE DURANCE 2 ; **Reprogrammé le 25/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55485431, O CHORGES 1 – ACADEMIE Sp Alpes 1 ; **Reprogrammé le 18/04/2026 à 15h00**

➤ **Départemental 2**

✓ **Journée 1 du 14/02/2026**

- ◆ Match n° 55485612, AF SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – FC LA SAULCE 1 ; **Reprogrammé le 18/04/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55485613, AS SAINT ANDRE 1 – GJ BASSIN du LARGUE 2 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55485614, AS VALENTOLE GREOUX 1 – ASF TALLARD 2 ; **Reprogrammé à TALLARD le 11/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55485615, CA DIGNE 04 F 2 – ASF TALLARD 1 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55485616, O CHORGES 2 – AF CHAMPSAUR VALGAU 1 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**

✓ **Journée 3 du 14/03/2026**

- ◆ Match n° 55485622, CA DIGNE 04 F 2 – AS VALENTOLE GREOUX 1 ; **Avancé à 13h00**

➤ **Départemental 3**

✓ **Journée 1 du 14/02/2026**

❖ **Poule A**

- ◆ Match n° 55486832, Entente ASCES 1 – GAP Foot 05 6 ; **Reprogrammé le 11/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55486833, O CHORGES 3 – GAP Foot 05 4 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55486834, AS EMBRUN 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1 ; **Reprogrammé le 11/03/2026 à 15h00**

❖ **Poule B**

- ◆ Match n° 55486862, FC BARCELONNETTE 1 – Entente ASCES 2 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55486863, LA ROCHE Sp 1 – Entente ASCES 3 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**



PÔLE TECHNIQUE

❖ Poule C

- ◆ Match n° 55486892, US MOYENNE DURANCE 4 – LARAGNE Sp 2 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55486893, CA DIGNE 04 3 – US VEYNES SERRES 1 ; **Reprogrammé le 16/04/2026 à 15h00**

❖ Poule D

- ◆ Match n° 55486922, GJ VIVOR 2 – EP MANOSQUE 2 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**
- ◆ Match n° 55486923, AS FORCALQUIER 1 – ASCR RIEZ 1 ; **Reprogrammé le 28/03/2026 à 15h00**

U11

➤ Elite

✓ Journée du 07/03/2026

❖ Plateau classique

- ◆ Site de Saint Bonnet :
- ◆ Site de Gap :
- ◆ Site de Gap :
- ◆ Site de Digne :

➤ Départemental 1

✓ Journée du 07/03/2026

❖ Plateau classique

- ◆ Site de Digne :
- ◆ Site de Tallard :
- ◆ Site de Villeneuve
- ◆ Site de Volonne :

➤ Départemental 2 – Poule “Nord”

✓ Journée du 07/03/2026

❖ Plateau classique

- ◆ Site de La Roche :
- ◆ Site de La Saulce :
- ◆ Site de Chorges :

➤ Départemental 2 – Poule “SUD”

✓ Journée du 07/03/2026

❖ Plateau classique

- ◆ Site de Forcalquier :
- ◆ Site de Riez :
- ◆ Site de Dauphin :
- ◆ Site de Dauphin :

U9



PÔLE TECHNIQUE

➤ **Journée du 07/03/2026**

✓ **Plateau classique**

- ◆ Site de Embrun :
- ◆ Site de Veynes :
- ◆ Site de Laragne :
- ◆ Site de Oraison :
- ◆ Site de Les Mées :
- ◆ Site de Sainte Tulle :

U7

➤ **Journée du 07/03/2026**

✓ **Plateau classique**

- ◆ Site de Sisteron :
- ◆ Site de Aiglun :
- ◆ Site de La Batie :

La séance est levée à
Prochaine réunion : mardi 10 mars à 13h00 en visioconférence

Présidente
Sophie CHARRUET

Secrétaire
Michel PELLETIER